

Contre les maladies professionnelles

SUD OUEST

Publié le 29/01/2013 à 06h00 par Catherine Coste

Santé 200 personnes ont assisté samedi à la réunion de l'association des victimes de l'amiante.



La reconnaissance requiert de longues années d'instruction et d'expertises. © Photo archives olivier delhoumeau

Il est bien tôt pour un samedi matin, mais qu'importe, il est des causes qui le valent. Et celle de l'Adetrava (Association des travailleurs et victimes de l'amiante) départementale en fait partie. Près de 200 personnes étaient réunies dans la salle Brassens de Lormont pour assister à l'assemblée générale de l'association. Une matinée entamée par une minute de silence en mémoire aux 22 membres de l'association (reconnus malades par la Sécurité sociale) disparus au cours de l'année 2012.

La matinée s'est ensuite poursuivie par les différentes interventions des membres du bureau, ainsi que les avocats présents pour donner des précisions sur les multiples procédures. La partie plus personnelle de certains dossiers, fut abordé à la fin de l'assemblée, autour du verre de l'amitié.

Aux côtés des victimes

Depuis 1996, l'Adetrava, dont le siège est à Carbon-Blanc, mène un combat quotidien face aux tribunaux et à la Sécurité sociale. « Bien entouré ça va plus vite pour monter un dossier. Chaque année j'achète le Dalloz de la Sécurité sociale, et je m'en sers croyez-moi », soulignait Jacques Sarrailha, président fondateur de l'association.

Après 36 ans en tant que cariste aux Everites de Bassens, reconnu malade par la Sécurité sociale en 1992, Jacques Sarrailha avait mis 8 ans à valider une indemnisation.

L'Adetrava aide les personnes à monter les dossiers de maladie professionnelle, et les dirige vers Me Michel Ledoux, et Me Maryline Steenkiste, les cabinets d'avocats avec qui elle travaille. Le but étant de faire avancer les dossiers et de permettre aux victimes d'être reconnues et indemnisées. Et pour ceux qui penseraient que le parcours s'arrête là une fois les indemnisations obtenues, Jacques Sarrailha explique que l'indemnité ne signifie pas la fin des problèmes, parce que l'évolution de la maladie, elle, continue. « Il faut également actualiser certains dossiers, et lorsqu'une victime décède, il faut épauler et accompagner sa veuve dans les démarches », rajoute-t-il. Des heures de combats menés, et des heures de combats à venir pour un dossier loin d'être refermé.

Renseignements : 05 56 74 96 50.